

Le français, de la langue « une » à la langue seconde

Cendrine Pagani-Naude

« La France compte deux à trois millions d'illettrés et un nombre plus grand encore de personnes mal à l'aise dans leur langue », s'alarme le C.I.E.P. dans une lettre d'information de février 2004¹. Ce malaise national² est exacerbé dans le contexte scolaire. L'individu y est en permanence mis en cause dans sa manière d'écrire et de parler, renvoyé à un autre modèle, académique et légitime, fort éloigné de la langue qu'il pratique dans ses échanges quotidiens. Sommés de pratiquer un idiome qui leur est étranger, les élèves se livrent dans leurs copies à un beau mélange linguistique : dérapages lexicaux, barbarismes, incorrections, tous les principes d'organisation de la langue sont atteints. Ces fautes, spontanément imputées à une dérive familière ou populaire, reflètent vraisemblablement un phénomène d'interférence³. En effet, le mythe jacobin d'une langue « une et indivisible » a vécu ; non pas que le latin et les dialectes disputent encore au français sa position, mais persiste une répartition fonctionnelle des usages entre deux variétés de langue : la variété basse - dite « français parlé », « français avancé », « français non-standard » ou encore « néo-français » - est acquise naturellement et sert aux conversations familières, la langue savante, artistique et administrative est strictement normée et s'apprend à l'école. Bien que les autorités politiques⁴ et scientifiques ne parlent pas encore de « diglossie »⁵, on soupçonne que cette dualité n'est pas seulement une variation de registre.

L'apprentissage du français pose donc un problème spécifique, indépendant des débats sur l'école et sur le métier d'enseignant. Ce dernier doit en effet gérer une situation dans laquelle la position du français scolaire n'est pas sans rappeler celle du latin au Moyen Âge. Le professeur est supposé promouvoir une langue prestigieuse et admirée, figée dans sa version officielle depuis le XVII^e siècle dans un état jugé parfait. Il tourne ainsi le dos à deux circonstances qui progressivement séparent le français de ses usagers. La langue poursuit son évolution sous l'impulsion des mêmes moteurs qui l'ont mené du latin vernaculaire au français classique. Ce français classique, érigé en modèle linguistique absolu, s'est lui-même construit en contrariant les nouvelles orientations que prenait la langue médiévale et en déplaçant les mutations vers la langue parlée. Cependant, les changements acquis à l'oral s'immiscent de plus en plus sur les bancs de l'école et la citadelle commence à se craqueler sous l'impulsion de facteurs évolutifs internes relayés désormais par un puissant vecteur, l'écrit médiatisé et informatisé.

1. De la logique des fautes

Au professeur de français incombe la lourde tâche de réapprendre aux enfants leur langue maternelle. Officiellement, il s'agit tout simplement d'éradiquer de leurs productions écrites et orales un certain nombre de fautes et d'impuretés. On attribue volontiers ces dernières à une oralité sous-jacente ou bien à une sorte d'enfance du langage. A charge pour le professeur d'amener les élèves à la maturité linguistique.

La vérité sort de la bouche des enfants, dit-on, et de leur stylo. Leur première erreur est de croire qu'il faut dire ce que l'on pense et écrire ce que l'on entend. Candeur que veut bien partager avec eux l'un de nos premiers grammairiens. Lui aussi estimait que :

*Tout ainsi que la parole est menteuse, qui ne répond à la pensée, ainsi l'écriture est trompeuse qui ne répond à la voix.*⁶

[La parole qui ne reflète pas la pensée est menteuse, de même l'écriture qui ne reflète pas la voix est trompeuse.]

Des difficultés de lecture ? Sans doute, la langue de Ramus mériterait-elle un petit dépoussiérage orthographique que la postérité n'a pas hésité à lui infliger, d'ailleurs. Car l'orthographe n'a pas toujours été ce « monstre sacré »⁷. Il fut un temps où l'on pouvait en débattre, proposer et appliquer des réformes. La langue de Corneille elle-même ne se ressemble plus, il a bien fallu la moderniser un peu pour nous la rendre accessible. En France, il y a quelques siècles de cela, un audacieux conscient du « devoer que doët l'ecritur' a la prononciation » (devoir que doit l'écriture à la prononciation) avait même imaginé un nouveau système notation et rédigé ainsi toute une grammaire. Mais Louis Meigret n'a pas été entendu et c'est tout juste aujourd'hui si l'on peut supprimer un trait d'union sans déclencher la controverse. Dicos d'or et autres dictées télévisées, qui prétendent transformer l'orthographe en sport national, prouvent, si besoin était, que seule une minorité de Français savent transcrire correctement leur langue. Les autres se sont habitués comme une fatalité à une écriture non phonétique, qui se drape dans son passé et dans sa prétendue logique. Que de temps sacrifié à cette idole ! Car on sort de l'enfance dès que l'on entre en orthographe : le doute et la peur de la faute développent chez certains un véritable complexe, brise leur plaisir et leur spontanéité. Le zéro-entdictée fait verser bien des larmes aux plus jeunes, les grands ironisent mais le mal est fait : ils sont « nuls en français », ils n'aiment plus lire parce qu'on leur trop a dit que « ce serait bon pour leur orthographe ». En d'autres termes, l'école est le dernier relais d'un discours « essentialiste [qui] contribue à précipiter la crise externe de la langue, car il détruit toute assurance chez les usagers »⁸. Pour avoir trop de fois constaté une distorsion énorme entre les prestations orales et les productions écrites, combien de professeurs navrés songent *in petto*, à l'instar de Ferdinand Brunot que « l'orthographe est le fléau de l'école »⁹ !

Et si les cancre avaient raison d'ignorer la règle et ses exceptions ? De fait, l'histoire de la langue témoigne d'une tendance constante à la simplification analogique. Cette tendance est manifeste dans le cas de la morphologie verbale, qui poursuit impunément son évolution, n'en déplaît à M. Bled. L'orsqu'en 1955 R. Queneau annonçait la mort du passé simple¹⁰, il négligeait le rôle éminemment conservateur de l'école, véritable sanctuaire. Le passé simple demeure pour les élèves le temps narratif par excellence. Proposez-leur de raconter leur histoire au présent, ils s'y refuseront spontanément. Un récit ne se conçoit pas sans l'accent un peu suranné que donnent au texte ces formes pas si « simples » au demeurant. Et faute de passé simple, c'est un passé simplifié qui s'épanouit et s'enracine dans la prose de nos écoliers. La désinence *-a-* se répand irrésistiblement et s'impose comme marque universelle du passé simple, supprimant la désinence marginale *-ai-* des verbes du premier groupe. Ainsi, le paradigme s'uniformise : *tu aimas, il aimait* appellent tout naturellement *j'aima* et plus couramment encore *je parta, je descenda, je vena*. Quel étonnement toujours recommencé lorsque le professeur dévoile que *nous venâmes* n'existe pas et que la seule forme autorisée est, à leur grand dam, *nous vînmes* ! L'accent circonflexe se diffuse également : ressenti comme une marque du passé simple, les élèves ne le réservent pas aux première et deuxième personnes du pluriel mais l'appliquent couramment à la troisième personne : *nous fûmes, vous fûtes* provoquent par analogie *il fût*. Inutile de leur expliquer que cette forme existe, sous un autre nom, dans un autre mode, manifestement pour eux, elle est aussi d'un autre temps : c'en est bel et bien fini de l'imparfait du subjonctif.

Est-ce encore au démon de l'analogie que l'on doit cet accord presque comique qui s'insinue dans les meilleures copies ? Un exercice de réécriture a été l'occasion de confirmer une impression. Les élèves devaient transformer la phrase suivante : *un malheur terrible l'avait brisé* en remplaçant *l'* par *les*. La règle d'accord du participe passé a été

appliquée de la manière suivante : *un malheur terrible les avaient brisé / brisés*. Une minorité a su dissocier l'accord de l'auxiliaire et l'accord du participe. Et l'enseignant de faire un bien amer constat : ceux-là mêmes qui ont intégré la fameuse règle d'accord du participe passé l'appliquent de manière systématique, quel que soit le temps du verbe. On relève ainsi de plus en plus souvent : *il nous envoyâmes*, ou encore *ils rejettent leurs parents et leurs idées, les méprisent*. On objectera que les étourdis font paresseusement un accord de proximité, avec le premier mot qui se trouve devant le verbe. Peut-être. Mais sommez les meilleurs élèves pris en faute de bien vouloir s'expliquer, ils tiendront tête et réitérent : on accorde le verbe avec le COD placé devant !

Ce petit florilège mériterait d'être enrichi. Le petit exercice, mesquin et presque vengeur, qui consiste à récolter les « perles » des potaches, trouve ici une justification presque scientifique. Car ces barbarismes ont leur logique, et sont tout aussi légitimes au regard de la langue que les règles édictées par les doctes. En effet, « les processus linguistiques fondamentaux sont à l'œuvre autant, et souvent même plus, dans les parlers dits incorrects que dans les parlers conformes à la norme officielle »¹¹. Aux cancre persévérants, le chercheur exprime sa reconnaissance... Qu'on n'espère pas toutefois trouver dans les copies bardées de rouge l'avenir du français. Les fautes d'aujourd'hui n'annoncent pas la norme de demain, bien au contraire.

2. Fautes d'aujourd'hui, norme d'hier...

Le temps souvent a rendu légitime

Ce qui semblait d'abord ne se pouvoir sans crime.

Corneille, *Le Cid*, vers 1813-1814

L'histoire de la langue française dément l'adage, elle est même parvenue à l'inverser. Non contents de fixer la langue dans un état jugé idéal, grammairiens et puristes ont réussi à rendre illégitime ce qui auparavant pouvait se concevoir sans crime. Ainsi, il est assez plaisant de retrouver, au détour d'un devoir particulièrement désastreux, des pratiques observables en moyen français et au XVI^e siècle. Pure coïncidence ? pas si sûr... L'enseignant, petit hussard du bon usage et des belles lettres, lutte vainement contre les tendances profondes de la langue. La codification survenue à l'époque classique a certes bloqué, officiellement et en haut lieu, les évolutions en cours mais l'usage livre un assaut continu à la forteresse bâtie depuis le XVII^e siècle. Les fautes dont les manuels scolaires font l'inventaire, ces fautes opiniâtres que le professeur peine à éliminer et qui prolifèrent irrésistiblement de génération en génération trahissent la lutte latente mais permanente que se livrent deux langues. Car du français parlé au français littéraire, il n'y a pas seulement une variation de registre. C'est bien deux langues que doivent maîtriser les petits Français mais ces derniers reprennent pas à pas, faute après faute, la langue que le grand siècle leur avait prise. Et de manière tout à fait significative, les copies les plus réfractaires au français classique reproduisent dans leur syntaxe des traits caractéristiques du moyen français.

Le français moderne procède en effet d'un « principe typologique » qui se manifeste à l'époque du moyen français. G. Eckert constate que « la disparition de phénomènes ainsi que l'apparition de faits nouveaux à l'époque du moyen français correspondent à une nouvelle orientation que le français suit jusqu'à aujourd'hui »¹². Parmi les traits qui définissent le principe typologique du moyen français et de la langue moderne, G. Eckert signale notamment celui de la détermination matérielle syntagmatique. Or, le français écrit standard maintient de manière tout à fait artificielle et purement graphique un principe exactement contraire à cette tendance qui se manifeste dans la langue à partir de la fin du XIII^e siècle.

Ainsi les fautes d'accord les plus grossières traduisent moins une inadvertance qu'une évolution du sentiment linguistique. Les élèves acceptent que deux et deux font

quatre, beaucoup veulent bien retenir le théorème de Pythagore. Que n'admettent-ils avec autant de docilité que le pluriel réclame à la fin du mot une petite lettre ! Cette absence opiniâtre peut toujours être mise sur le compte de l'oubli, de l'étourderie et de la désinvolture. On rappellera cependant que depuis l'amuïssement de *-s-* final au XIII^e siècle, « les sujets parlants interprètent de plus en plus les substantifs comme des unités invariables et ceci sans contrainte d'ordre phonétique »¹³. En outre, la lettre *-s-*, désinence qui marquait à l'origine un cas et non le nombre, n'est-elle pas rendue superflue par l'emploi systématique du déterminant ?

Le principe typologique de détermination matérielle syntagmatique se réalise également à travers l'expression de la personne verbale. Le moyen français abandonne les désinences intégrées au verbe et leur substitue les pronoms personnels sujets. Ces derniers, en perdant au cours du Moyen Âge leur capacité à être accentués, deviennent progressivement un simple indice au même titre que la désinence. Au XVI^e siècle et aujourd'hui en français « non standard », cette évolution conduit à la diffusion de constructions dites « disloquées » du type *le cheval il court*. Pour le malheur du collégien, le français écrit se conforme partiellement à ce principe. D'une part, il garde le souvenir de la détermination paradigmatique en maintenant à l'écrit des désinences que l'emploi systématique du pronom personnel rend inutiles. D'autre part, il a développé un statut double du pronom personnel sujet : celui-ci a toutes les caractéristiques d'un affixe mais peut suffire à occuper et à saturer une position de sujet. Sont ainsi condamnés à partir du XVII^e siècle les emplois « pléonastiques », comme *Monseigneur, il a dit*¹⁴. Les élèves gèrent diversement le paradoxe de la morphologie verbale française. La conjugaison reste pour eux une belle énigme : les désinences du présent ne sont acquises que tardivement et partiellement. On observe une majorité de fautes sur les personnes du singulier, dont on justifiera avec peine les désinences analogiques « refaites » à la fin du moyen français. Quant à l'usage du pronom sujet, il est à peu près régulé à l'écrit mais les « dislocations » pullulent à l'oral. Pas seulement parce que le tour est oral mais bien parce que ces constructions plongent leurs racines assez loin dans notre passé linguistique : attestées dès le Moyen Âge, elles se diffusent au cours du moyen français et atteignent leur expansion maximale à la fin du XVI^e siècle. Elles sont en outre tout à fait conformes au principe typologique du français moderne. Selon M. Maillard, si la norme classique prescrit l'effacement du pronom dans *Marc il vient*, « il n'en reste pas moins que ce *il* préverbal est inscrit depuis des siècles dans le schéma structurel de la phrase française et qu'il ne faut pas confondre la position de ce clitique avec celle d'un constituant nominal sujet. (...) Parler de commutation entre un segment accentuable et un segment inaccentuable, c'est abuser les gens »¹⁵.

Si la dislocation du sujet reste pour l'heure assez peu fréquente dans les devoirs écrits, d'autres types de pléonasmes foisonnent. Et dans leurs plus belles incorrections, nos élèves retrouvent de grands noms de la littérature. Ainsi les redondances *dont / en*, *où / y* que le professeur biffe avec hargne ou découragement, c'est selon, étaient courantes dans la langue du XIV^e au XVI^e siècle :

*Et en cel estat ilz le troverent dont ilz luy en sceurent bon gré.*¹⁶

[Ils le trouvèrent dans cet état et lui en surent gré.]

*Elle se retire en son cabinet, où elle y avoit un lict d'ordinaire pour le jour.*¹⁷

[Elle se retire en son cabinet où elle possédait un lit pour le jour.]

La « faute » s'invite encore au XVII^e siècle sous l'éminente plume de Vaugelas :

*Il sépara du commun les personnes d'éminentes qualité, dont il s'en trouva dix.*¹⁸

Autre disgrâce de l'« apprenant », sa perception de l'unité phrastique reste imparfaite. Cela se traduit par des anacoluthes, ou par l'emploi massif, voire systématique, de connecteurs qui s'ajoutent ou se substituent à la ponctuation. Dans un texte narratif,

les copies ne sont pas rares qui présentent à l'initiale de chaque phrase une cheville *et, alors, et alors*. Se succèdent ainsi, dans le devoir d'une élève de quatrième, écrit dans un français tout à fait correct au demeurant : *Et ... Et là ... Donc ... Et d'un coup ... Puis d'un coup ... Et ... et ... et. Et (cinq fois), Alors*. Ce que le professeur corrige aujourd'hui comme un tic ou une lourdeur était pourtant caractéristique de l'écrit à l'époque du moyen français et de la Renaissance. En témoignent la prose de Rabelais :

Or notez que le lendemain était la grand fête du corps Dieu, à laquelle toutes les femmes se mettent en leur triomphe de habillements. Et pour ce jour la dite dame s'était vêtue d'une très belle robe de satin cramoisi, et d'une cote de veloux blanc bien précieux. Ce jour de la vigile Panurge chercha tant d'un côté et d'autre, qu'il trouva une chienne qui était en chaleur; laquelle il lia avecques sa ceinture et la mena en sa chambre, et la nourrit très bien ce dit jour et toute la nuit, et au matin la tua, et en prit ce que savent les Géomantiens Grégeois, et le mit en pièces le plus menu qu'il peut, et les emporta bien cachées, et s'en alla à l'église ou la dame devait aller pour suivre la procession, comme c'est de coutume à la dite feste. Et alors qu'elle entra Panurge lui donna de l'eau benite bien courtoisement la saluant, et quelque peu de temps après qu'elle eut dit les menus suffrages il s'en va joindre à elle en son banc, et luy bailla un Rondeau par écrit en la forme que s'ensuit.¹⁹

[Or apprenez que le lendemain était le jour de la Fête-Dieu, pour laquelle toutes les femmes se parent de leurs plus beaux atours. Pour ce jour-là, la dame mit une superbe robe de satin cramoisi et un manteau de velours blanc très précieux. Le jour de la vigile, Panurge chercha si bien de côté et d'autre qu'il finit par trouver une chienne en chaleur qu'il attacha avec sa ceinture et emmena dans sa chambre. Il la nourrit bien ce jour-là et durant toute la nuit. Le lendemain matin, il la tua, en retira ce que savent les devins grecs, le coupa du mieux qu'il put en petits morceaux et emporta le tout bien caché. Il s'en alla à l'église où la dame devait se rendre pour suivre la procession, comme c'est la coutume pour pareille fête. Lorsqu'elle entra, Panurge lui donna de l'eau bénite en la saluant courtoisement ; quelque temps après qu'elle eut dit ses menus suffrages, il la rejoignit à son banc et lui donna un rondeau écrit comme suit.]

Le professeur attend la production d'un modèle phrastique parfaitement équilibrée, de longueur acceptable. Or les élèves, et souvent les plus faibles, affectionnent les phrases exclusivement composées de propositions subordonnées, dont l'accumulation a noyé la structure et provoqué l'oubli du verbe principal. Que n'écrivaient-ils au temps d'Antoine de la Sale !

Les Sarrasins, qui avoient fait six batailles, c'est assavoir trois a cheval et trois a piet, lesquelz a piet devoient syevir et ferir tantost après, pour tuer tous ceulz qu'ilz abatteroient, et taillier jambes et piez des crestiens et de leurs chevaulz, dont a la premiere vould estre Abzin, le Grant Turcq de Persse, que pour lors estoit, et qui en sa baniere portoit de geulles, a une grant espee trucquoise d'argent en bende, emmanchee d'asur, croisee et pommelée d'or, qui, pour le grant orgueil de sa puissance, qui estoit de .xxx. a .xl^m. chevaulz et plus de cent^m hommes a piet, ne prisoit riens les crestiens.²⁰

[Les Sarrasins avaient constitué six bataillons, à savoir trois de cavaliers et trois de fantassins, ces derniers devaient suivre et frapper à mort tous ceux qui auraient été désarçonnés, couper les jambes et les pieds des Chrétiens et de leurs chevaux. Abzin, le grand Turc de Perse, avait voulu prendre la tête du premier bataillon, sur sa bannière figuraient des gueules, une grande épée turque en argent, emmanchée d'azur, croisée et pommelée d'or. Fort de trente à quarante mille cavaliers et de plus de cent mille hommes à pied, il méprisait les Chrétiens.]

« Si quelqu'un me voyait prendre ce portefeuille, ils auraient cru ... ». Inlassablement - en dépit d'une lassitude extrême - le professeur souligne et griffonne dans la marge la sempiternelle remarque : incorrect. Ces phénomènes de discordance que le français

contemporain (et non pas les Français d'aujourd'hui) écarte de la norme écrite n'effarouchaient pas les lecteurs de Montaigne :

(...) *si en mon païs on veut dire qu'un homme n'a point de sens, ils disent qu'il n'a point de memoire, et quand je me plains du defect de la mienne, ils me reprennent et mescroient, comme si je m'accusois d'estre insensé.*²¹

[(...) si, dans mon pays, les gens veulent dire qu'un homme n'a pas le sens commun, ils disent qu'il n'a pas de mémoire, et quand je me plains de manquer de mémoire, ils me reprennent et me soupçonnent comme si je m'accusais d'être insensé.]

Ainsi, les tendances fautives observées dans les productions écrites des jeunes collégiens obéissent à des mécanismes profonds - ceux-là mêmes qui ont permis l'évolution de la langue depuis le Moyen Âge -, et s'organisent selon un système cohérent qui n'est autre que celui de la langue elle-même. C'est précisément la résistance de certaines fautes qui doivent susciter l'interrogation. Nombre d'entre elles ne sont ni accidentelles, ni individuelles. Elles ne peuvent être imputées ni à la paresse, ni à l'inadvertance, ni à un manque de logique. Leur dimension presque universelle, leur cohérence ne sont que le reflet de leur origine.

Conclusion : Vers une nouvelle scripta ?

Et une, et deux ... et trois ? La formulation est tant soit peu familière pour présenter une hypothèse - sérieuse au demeurant - d'évolution linguistique. Que les amoureux du beau langage se rassurent : le français de demain ne sera sans doute pas celui qui sort transfiguré des plumes des collégiens. Le « danger » - puisqu'en France toute évolution de la langue est vécue comme une corruption - ne vient pas non plus de ces écrivains et de ces universitaires qui ont ouvert à la langue de la rue les portes de la littérature et de la science. Le raidissement de ceux qui savent sur leurs connaissances laborieusement acquises, protège le français de toute velléité sérieuse de réforme officielle. Mais comment penser qu'une langue vivante puisse indéfiniment échapper à ses usagers ? Pour garantir la survie du français, ne serait-il pas temps de l'« embaumer »²² ? Car le culte de la langue, d'une langue « une » qui plus est, a lui-même ses effets pervers, particulièrement dévastateurs lorsqu'ils s'expriment à grande échelle. Le développement de l'audiovisuel a sans doute permis la diffusion de la norme : le journaliste est un modèle, il parle comme un livre, et pour cause il lit la plupart du temps ! La télévision a ainsi contribué à l'uniformisation de la langue « en imposant et répétant des modèles unificateurs »²³. Ces mêmes médias diffusent aussi efficacement les « fautes » et rendent les règles illégitimes. Le subjonctif à la suite de *après que*, des expressions comme *il en est hors de question*, les confusions conditionnel - futur, autant d'écarts que le journaliste a rendu parfaitement légitimes. L'enseignant passe après lui pour un étrange individu en expliquant le présentateur du « 20 heures » se trompe et que l'indicatif seul convient - mais à quel titre finalement ? - à la suite de *après que*.

Ainsi, la langue évolue, non pas en haut lieu, non pas à l'école ou à l'Académie, mais partout ailleurs, et cette évolution ne concerne pas exclusivement l'oral. Car désormais on ose écrire. La modernité l'exige et l'ignorance des codes et du bel usage ne sont plus des obstacles. Grâce à Internet et aux textos, la variété basse acquiert progressivement une légitimité nouvelle en accédant à un support prestigieux, l'écrit. La diffusion massive des SMS fait déjà sentir ses effets. Pour ces graphies, les Français retrouvent des réflexes ancestraux. Les copistes du Moyen Âge employaient déjà des abréviations dont certaines nous sont parvenues (*x* pour *us*, *z* pour *ts* ou *dz*). L'orthographe médiévale transcrivait naturellement par la lettre *-k-* ce que le français moderne, par souci de fidélité étymologique, a choisi de transcrire par *-qu-*. Au-delà du jeu, les textos mettent en place un système de conventions tacites, peut-être amenées à proposer une orthographe alternative. Les élèves écrivent leur brouillon en utilisant les abréviations SMS mais utilisent, plutôt mal que bien l'orthographe classique dans leur copie finale. Reste à

savoir jusqu'à quand ils accepteront de procéder à cette réécriture. La force de cette orthographe SMS est bien sûr son efficacité, mais aussi sa légitimité car elle est partagée par tous. Les abréviations utilisées avec les SMS ne sont pas des hiéroglyphes à usage exclusivement privé ; il s'agit de signes collectifs que le professeur correcteur ne sera plus censé ignorer. Et ce d'autant plus que les médias s'emploient déjà à leur servir de relais (slogans publicitaires, titres d'émissions comme « C dans l'air »).

Une évolution est donc envisageable. Elle ne nécessite ni législation ni révolution. C'est plutôt une stratégie de contournement qui semble à l'œuvre, à travers des modèles légitimes, le journaliste et le SMS. Les nouvelles technologies de communication offrent un support écrit à une langue jusque là orale et volatile. De même que l'ancien français qui supplanta le latin ne correspondait à aucune pratique réelle, à aucun dialecte authentique, la langue qui peut-être émergera ne sera pas le reflet exact d'une langue orale, forcément plurielle, mais un système linguistique conventionnel, une nouvelle *scripta*.

Bibliographie

- Bruno, F., *La réforme de l'orthographe*, « Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'instruction publique », A. Colin, 1905.
- Calvé, L.-J., *La sociolinguistique*, Paris, PUF, 1993.
- Cerquiglini, B., Corbeil, J.-C., Klinkenberg, M. et Peeters, B., (sous la direction de), *Le Français dans tous ses états*, Flammarion, Paris, 2002
- Ducrot O. et Schaeffer J.-M., *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, Paris, 1995, p. 262.
- G. Eckert, « Moyen français et français avancé » dans *Le Moyen Français. Actes du V^e Colloque International sur le Moyen Français*, Milan, 6-8 mai 1985, vol. II. Milano, p. 199.
- Marchello-Nizia, C., *Le français en diachronie: douze siècles d'évolution*, Ophrys, Paris, p. 32.
- Queneau, R., *Bâtons, chiffres et lettres*, Gallimard, Paris, 1965.

Notes

¹ Centre International d'Etudes Pédagogiques, Lettre d'information n°8, février 2004, p. 2.

² La linguistique retrouve, fortuitement, le thème très en vogue aujourd'hui de l'insécurité. En effet, selon L. J. Calvet, « il y *insécurité linguistique* lorsque les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête un autre modèle plus prestigieux, mais qu'ils ne pratiquent pas » (*La sociolinguistique*, Paris, PUF, 1993, p. 50.)

³ Selon U. Weinrich « le mot *interférence* désigne un remaniement de structures qui résulte de l'introduction d'éléments étrangers dans les domaines les plus fortement structurés de la langue, comme l'ensemble du système phonologique, une grande partie de la morphologie et de la syntaxe et certains domaines du vocabulaire » (*Languages in Contact*, Mouton, New York, 1953, p.1).

⁴ Les textes officiels font toutefois timidement état de la diversité linguistique, admettant que « les variétés du français montrent qu'il existe plusieurs *bons usages* » (Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, *Enseigner au collège-Français*, CNDP, Paris, 2002, p. 170)

⁵ C'est ainsi que C. Ferguson (Diglosia, *Word*, 1959), désigne la cohabitation de deux formes linguistiques, dites « variété haute » et « variété basse ».

⁶ P. Ramus, *Grammaire de Pierre de La Ramée*. Num. BNF de l'éd. de [Paris]:AUPELF, France-Expansion, cop. 1973. Reprod. de l'éd. de Paris d' A. Wechel, 1572, p. 30.

⁷ J. M. Klinkenberg, « O comme l'Orthographe, un monstre sacré », dans *Le Français dans tous ses états*, sous la direction de B. Cerquiglini, J. C. Corbeil, . M. Klinkenberg et B. Peeters, Flammarion, Paris, 2002, pp. 219-231.

⁸ B. Cerquiglini, J. C. Corbeil, . M. Klinkenberg, « @ comme @ demain », dans *Le Français dans tous ses états*, *op. cit.*, p. 399.

- ⁹ F. Bruno, *La réforme de l'orthographe*, « Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'instruction publique », A. Colin, 1905.
- ¹⁰ R. Queneau, « Ecrit en 1955 », dans *Bâtons, chiffres et lettres*, Gallimard, 1965, p. 69.
- ¹¹ O. Ducrot et J.-M. Schaeffer, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, Paris, 1995, p. 262.
- ¹² G. Eckert, « Moyen français et français avancé » dans *Le Moyen Français. Actes du 1^{er} Colloque International sur le Moyen Français*, Milan, 6-8 mai 1985, vol. II, p. 199.
- ¹³ *Ibid.*, p. 215.
- ¹⁴ Pour L. Chiflet, « après les nominatifs des noms, on n'ajoute pas le pronom devant le verbe qui suit après ; car il serait superflu. Ainsi ne dites pas *Mon père, il est malade* au lieu de *Mon père est malade* » (Chiflet, *Essay d'une parfaite grammaire de la langue Française*, Anvers, Jacques Van Meurs, 1659, réédition, Slatkine Reprints, Genève, 1973, p. 39).
- ¹⁵ M. Maillard, « Les problèmes généraux posés par l'impersonnel », *L'Information grammaticale*, 62 (juin 1994), p. 4.
- ¹⁶ Froissart, *Chroniques*, Troisième Livre (1387-1389). Edition établie par Albert Mirot, Tome 15, Klincksieck, Paris, 1975, p. 147.
- ¹⁷ Brantôme, *Les Dames galantes*, « Premier discours sur les dames qui font l'amour et leurs maris cocus » (1^{er} édition 1665-1666, d'après les manuscrits originaux). Texte établi et annoté par Pascal Pia, [d'après l'édition Ludovic Lalanne pour la Société de l'histoire de France publiée entre 1864 et 1882], Gallimard, coll. « folio classique », Paris, 1981, p. 31.
- ¹⁸ Vaugelas, d'après A. Haase, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, [1^{er} édition 1898], nouvelle édition traduite et remaniée par M. Obert, Paris Delagrave, 1975, p. 9.
- ¹⁹ Rabelais, *Pantagruel*, Le Livre de Poche, coll. « Pochotèque », Paris, 1994, pp. 449-451.
- ²⁰ Antoine de la Sale, *Jehan de Saintré*, Texte établi par Joël Blanchard et Michel Quereuil, Le Livre de Poche, coll. « Lettres gothiques », Paris, 1995, p. 378.
- ²¹ Montaigne, *Les Essais*, I, 9, Texte établi par A. Thibaudet et M. Piat, [d'après l'édition de 1580, l'*Exemplaire de Bordeaux* de 1588, et l'édition posthume de 1595], Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1962, p. 35.
- ²² R. Queneau, « Ecrit en 1955 », dans *Bâtons, chiffres et lettres*, Gallimard, Paris, 1965, p. 65.
- ²³ C. Marchello-Nizia. *Le français en diachronie: douze siècles d'évolution*, Ophrys, Paris, p. 32.